

COMMUNE DE



SEYRESSE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 avril 2024

Convocation du 29 mars 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de SEYRESSE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe DELMON, Maire.

Etaient présents : Philippe DELMON - André POUYSEGUR - Clotilde GAMBIER-BRIQUET - Michel FOURQUET - Eric LOURENÇO - Alexandre BOYER - Marie-Claude BARADAT-RISTOR - Christine LABARRIERE - Térésa UBICO - Olivier YOUINOU-PAYRAULT

Absents excusés : Laetitia GODAER - Amandine DE JESUS - Jean-Baptiste GENOVESE

Secrétaire de séance : André POUYSEGUR

Etait également présente à la réunion : Mme Marie BARROUILLET, secrétaire de mairie

Nombre de conseillers : 13	Présents : 10	Procurations : 0	Votes : 10
----------------------------	---------------	------------------	------------

Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du budget primitif 2024
2. Vote du taux des contributions directes 2024
3. Choix assurances pour la Commune
4. Eclairage public bulles
5. Questions diverses.

Point n° 1 : Vote du budget primitif 2024

Madame Marie-Claude BARADAT-RISTOR, adjointe au maire, chargée des finances expose au conseil municipal le budget primitif 2024 en tenant compte de l'affectation de résultats voté le 21 mars 2024.

Point sur la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	424 500
012	Charges de personnel et frais assimilés	266 000
014	Atténuation de produits	23 058
65	Autres charges de gestion courante	454 761
66	Charges financières	10 543
68	Dotations aux amortissements et dépréciations	925
023	Virement à la section d'investissement	18 921

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200
	TOTAL DEPENSES	1 205 908

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	13 404
73	Impôts et taxes	413 938
74	Dotations et participations	125 842
75	Autres produits de gestion courante	8 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	634 724
72	Travaux en régie	10 000
	TOTAL RECETTES	1 205 908

Point sur la section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre ou Opération	Désignation	Montant
16	Capital des emprunts	53 477
204	Subventions d'équipement versées	21 328
27	Autres immobilisations financières	35 796
966	Achat de matériel	52 392
977	Maison des Associations	910
978	Forêt	5 000
984	Signalisation	3 500
994	Jeux extérieurs	32 703
231	Travaux en régie	10 000
212	Sivu des chênaies	23 000
	TOTAL DEPENSES	238 106

Recettes d'investissement

Chapitre ou Opération	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	138 326
10222	FCTVA	10 500
10226	Taxe aménagement	40 159
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200
168758	Sivu des Chênaies	23 000
021	Virement de la section de fonctionnement	18 921
	TOTAL RECETTES	238 106

Le Conseil municipal vote le budget 2024 tel que présenté ci-dessus en équilibre dans chaque section soit 1 205 908 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et 238 106 euros en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Point n° 2 : Vote du taux des contributions directes 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux des contributions directes pour 2024 à :

- 30,32 % pour la taxe foncière propriétés bâties,
- 52,51 % pour la taxe foncière propriétés non bâties,
- 16,58 % pour la taxe d'habitation.

Ces taux n'ont pas été augmentés.

Point n° 3 : Choix assurance pour la Commune

Monsieur le Maire informe les élus que les différents contrats d'assurances n'ont pas été renégociés depuis plusieurs années. Ces contrats couvrent la responsabilité civile de la collectivité (ses biens et ses domaines de compétences), assurances des biens de la commune, assurance auto-collaborateurs et la flotte de véhicules.

Compte tenu du montant global des primes estimé inférieur à 40 000€ HT, la publicité préalable n'est pas obligatoire et aucune forme particulière de mise en concurrence n'est prescrite.

Monsieur le Maire a contacté le groupe GROUPAMA et la SMACL pour une proposition globale et a sollicité notre assureur actuel MMA pour une réévaluation des contrats actuels.

Une analyse des réponses a été réalisée sur la base des garanties proposées (avec un focus sur le niveau d'indemnisation pour les assurances Flotte de véhicules). Le montant des primes d'assurances et celui des franchises appliquées au remboursement ont également été examinés.

Compte tenu du résultat de cette analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Groupama qui globalement présente une meilleure offre.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

décide de retenir la proposition de GROUPAMA ASSURANCES pour les contrats Flotte de véhicules, Responsabilité civile communale, Biens communaux, Mission auto-collaborateurs, Parc de matériel,

autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats pour une durée de 4 ans.

Point n° 4 : Eclairage public bulles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis du SYDEC concernant l'affaire 053146 (devis en date du 7 mars 2024).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et engage la commune à rembourser le montant des participations communales à savoir 8 874 euros).

La séance a été levée à 23 heures.

Fait à Seyresse, le 12 avril 2024.

Le Maire :



Philippe DELMON